

Accueil Raccordement Électricité Producteur
ENEDIS - ARP - M.P SUD

ICEA
8 ALLEE DE POMAREDE
APPT 1
31670 LABEGE

Téléphone : 09 69 32 18 00 - (appel non surtaxé)
08h00 -17h00

Adresse mél : areprod-inf36-mps@enedis.fr

N° affaire Enedis : 64387675

Réf. CAE :

Objet : **Proposition de raccordement au réseau électrique**

, le 15/03/2023

Madame, Monsieur,

Vous nous avez adressé une demande de raccordement pour une installation de production Solaire Photovoltaïque située à l'adresse suivante :

70 IMP DU STADE
31870 LAGARDELLE-SUR-LEZE

J'ai le plaisir de vous adresser une Proposition De Raccordement (PDR) n° 6438767501, **valable 3 mois¹**, pour un montant de 938,99 € TTC au taux de TVA en vigueur.

Si la proposition d'Enedis vous convient, nous vous demandons de nous retourner votre accord selon les conditions mentionnées aux articles 5 et 7 du présent document.

Si des travaux vous sont demandés, merci de nous communiquer la date à laquelle vous les avez (ou aurez) terminés : cette information est nécessaire à Enedis pour programmer les travaux de raccordement. Vous pouvez utiliser à cet effet la messagerie du portail Enedis-Connect, à défaut un coupon-réponse 1 est disponible auprès de votre agence.

Dès réception de votre accord, nous prendrons contact avec vous pour programmer les travaux de raccordement.

Nous avons convenu de vous raccorder au plus tard le 31/05/2023 ; compte-tenu des délais de réalisation des études d'exécution et des travaux, veuillez à nous faire parvenir votre accord si possible 2 mois avant cette date. En cas contraire, nous pourrions être appelés à devoir convenir avec vous d'une nouvelle échéance de raccordement.

Après réalisation des travaux de raccordement, il y aura lieu de régler le cas échéant (hors choix d'acompte à 100%) le solde de la facture. Puis, dès que l'installation sera achevée et raccordée :

- Option injection du surplus : au tableau électrique, disjoncteur divisionnaire ouvert,
- Option injection de la totalité de la production : au disjoncteur branchement production nouvellement posé,

¹ Au-delà de ce délai (le cachet de la poste faisant foi), conformément à la procédure Enedis-PRO-RAC_20E disponible sur le site www.enedis.fr, il sera mis fin au traitement de votre demande de raccordement et votre dossier sera classé sans suite.

Pour toute réclamation sur cette affaire, vous pouvez écrire au responsable de l'Accueil Raccordement Électricité Producteur.

nous vous invitons à **aller sur votre compte [Enedis-Connect](#) pour accepter le contrat d'accès au réseau (CAE) et demander la mise en service** de votre installation, à défaut un « coupon réponse 2 » est disponible auprès de votre agence.

Il vous y sera aussi demandé de fournir, si ce n'est déjà fait, une attestation de conformité visée par CONSUEL et le cas échéant (hors production photovoltaïque avec obligation d'achat), un Accord de Rattachement au Périmètre d'Equilibre (ARPE), à obtenir auprès de votre acheteur.

Notez bien que le compteur production sera un compteur Linky. Les kWh produits seront mesurés sur un seul index ; si l'acheteur impose des dispositions différentes, merci de nous le signaler très rapidement.

De plus, si vous comptez exploiter les données de production issues du bornier de Télé-Information Client (TIC) du compteur, cette TIC devra être réglée en mode standard : plus d'info dans la note NOI-CPT_54E.pdf disponible sur www.enedis.fr/documents.

Rappel : en cas de production de type photovoltaïque sous obligation d'achat, si l'achèvement est réalisé plus de 24 mois après la date de complétude (23/02/2023) du dossier, la durée du contrat d'achat peut être réduite. Pour plus d'information, connectez-vous sur le site edf-oa.fr.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Votre Conseiller Enedis

Pour toute réclamation sur cette affaire, vous pouvez écrire au responsable de l'Accueil Raccordement Électricité Producteur.

Accueil Raccordement Électricité Producteur
ENEDIS - ARP - M.P SUD
11 Rue Marsoulas
31800 SAINT GAUDENS
Tél. : 09 69 32 18 00
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis-PRD70 V2023

**Proposition De Raccordement d'une Installation de Production n° 6438767501
du 15/03/2023 valable jusqu'au 15/06/2023 ²**

Complétant les Conditions Générales disponibles sur enedis.fr sous la référence Enedis-FOR-RAC_46E

Destinataire de la proposition :

ICEA

Adresse du destinataire de la proposition :

8 ALLEE DE POMAREDE
APPT 1
31670 LABEGE

Demandeur :

ICEA

Adresse des travaux de raccordement :

70 IMP DU STADE
31870 LAGARDELLE-SUR-LEZE

1. Caractéristiques du projet

1.1. Caractéristiques de l'installation à raccorder

Vous avez demandé un raccordement pour une Installation de Production Solaire, avec une Puissance installée³ de 25 kVA.

La Puissance de Raccordement en injection demandée pour l'ensemble des Installations raccordées ou à raccorder est de 25 kVA en Triphasé, répartie de la façon suivante : répartie 8.34 kVA / 8.33 kVA / 8.33 kVA

L'Installation de Production est équipée d'une Protection de Découplage : un ou plusieurs onduleurs incluant la protection de découplage

La consigne de fonctionnement en énergie réactive de l'installation de production est précisée au § 2.4 des conditions générales de la présente proposition de raccordement (Enedis-FOR-RAC_46E).

1.2. Caractéristiques du raccordement

Le raccordement proposé est constitué d'un branchement sans extension de réseau⁴ électrique, réalisé sous maîtrise d'ouvrage Enedis. Les caractéristiques de ce raccordement sont les suivantes :

- technique de raccordement : Branchement complet aéro-souterrain,
- type de raccordement : Triphasé avec Point de livraison situé en limite de parcelle,
- tension de raccordement : 400 V entre phases,
- option d'injection : Totalité de la production.

Il n'y a pas de branchement existant.

2. Contribution au coût du raccordement

Le montant à régler s'élève à 938,99 € TTC.

Il est établi en fonction des informations que vous nous avez fournies, des travaux à réaliser par Enedis et du taux de TVA en vigueur à la date d'émission de ce devis. Le détail de ce montant figure en annexe.

² À défaut d'envoi de l'accord au plus tard à la fin du délai de validité, la PDR est caduque, sans possibilité de prorogation, et Enedis met fin au traitement de la demande.

³ La puissance installée est définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité

⁴ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie.

Il résulte d'une formule de coûts simplifiée conformément au barème de raccordement.

Le montant HT est ferme pendant la durée de validité de la proposition.

Lorsque les travaux de raccordement à la charge d'Enedis ne sont pas achevés, de votre fait, au plus tard un an après la date d'acceptation de la présente proposition, le montant de la contribution est révisé suivant le barème de raccordement alors en vigueur, déduction faite de l'acompte versé au moment de l'acceptation de la présente proposition.

3. Conditions préalables nécessaires à la réalisation des travaux

Des conditions préalables à la réalisation des travaux sont mentionnées dans les conditions générales de la présente proposition.

En outre, vous devrez le cas échéant mettre à disposition des aménagements permettant la réalisation des ouvrages de raccordement sur votre propriété, effectués conformément à la réglementation en vigueur et détaillés ci-dessous :

Réalisation d'une tranchée

Pose de fourreau

Reprise de l'installation existante

Précisions éventuelles :

4. Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de réalisation des études d'exécution et des travaux est de **deux mois** à compter de la réception de votre accord tel que défini à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et sous réserve de réalisation des conditions listées dans les conditions générales, en particulier l'obtention par Enedis des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux lui incombant.

5. Modalités de règlement

Vous pouvez choisir le montant que vous verserez au moment de l'acceptation de la présente proposition (cocher la case correspondante dans l'article 7 Accord) :

- le montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 938,99 € TTC,
- ou un acompte correspondant à 50% du montant total de la contribution aux travaux de raccordement, soit 469,50 € TTC.
Dans ce cas, vous devrez obligatoirement régler le solde dès la présentation de la facture récapitulative, avant toute mise sous tension de votre raccordement.

Chaque règlement (d'acompte et/ou de solde) est effectué par vos soins par un seul moyen de paiement :

- soit par carte bancaire ou virement (paiement sécurisé) en vous connectant au portail Enedis-Connect <https://connect-racco.enedis.fr>
- soit par chèque à l'ordre d'Enedis, accompagné de la présente PDR dûment signée, à envoyer à l'adresse suivante :

Enedis, DR MIDI-PYRÉNÉES SUD
Groupe Gestion Clients Recouvrement
2 Rue Roger Camboulives BP N° 93507
31057 TOULOUSE CEDEX 1

Les modalités ci-dessus sont valables quel que soit le Demandeur (personne physique ou morale, quelle que soit sa raison sociale), à l'exclusion des collectivités locales et des services de l'État dont la comptabilité est gérée par le Trésor Public et pour lesquels la Proposition De Raccordement est acceptée par un ordre de service.

En cas de désistement de votre part, les dépenses déjà engagées par Enedis seront à votre charge.

6. Information du Demandeur

La présente PDR est établie dans le cadre de la procédure Enedis-PRO-RAC_20E V3 -24/01/2019 disponible à l'adresse internet www.enedis.fr.

L'Accueil Raccordement Producteurs ENEDIS - ARP - M.P SUD est à votre disposition pour toute question ou réclamation relative à cette Proposition De Raccordement au 09 69 32 18 00.

7. Accord

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre accord sur cette Proposition De Raccordement, accompagné du règlement précisé à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et accompagné des pièces listées dans les conditions générales (à défaut, le dossier sera mis en attente jusqu'à l'obtention des pièces manquantes, sans possibilité de dépasser le délai de validité du devis).

Quel que soit le moyen de paiement choisi, vous devez envoyer votre accord :

- par le portail [Enedis-Connect](#)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Enedis, DR MIDI-PYRÉNÉES SUD
Groupe Gestion Clients Recouvrement
2 Rue Roger Camboulives BP N° 93507
31057 TOULOUSE CEDEX 1

La date d'acceptation de la présente proposition est la plus tardive entre celle de règlement et celle d'envoi de l'accord.

Une fois les travaux terminés, une facture sera adressée au nom du Producteur à l'adresse "destinataire facture" que vous nous avez précisé.

Numéro de la Proposition De Raccordement : 6438767501

Montant TTC total de la Proposition De Raccordement : 938,99 €

Nom ou société⁵ :

Mode de règlement (voir article 5) :

☐ règlement total ☐ acompte de 50%

○ Je règle par carte bancaire ou virement sur le portail <https://connect-racco.enedis.fr>

○ Je règle par chèque

☐ ordre de service (pour collectivité locale ou service de l'État)

À : **le :**

Signature ou cachet, précédé(e) des mentions manuscrites « Proposition reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord des CP et CG » :

⁵ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Vous bénéficiez d'un droit de rétractation que vous pouvez exercer sans pénalités ni sans avoir à justifier d'un motif quelconque, dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de la présente offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé lorsque les travaux de raccordement ont commencé, avec votre accord exprès, moins de quatorze jours francs après votre acceptation de la présente offre.

Vous exercerez votre droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, auprès de l'interlocuteur qui gère votre dossier. Le paiement que vous avez effectué vous sera alors remboursé et votre dossier clôturé.

Annexe de la Proposition n° 6438767501 du 15/03/2023

Détail de la contribution au coût du raccordement

Votre installation est située dans la zone de raccordement n° 1 déterminée dans le barème de raccordement.

Travaux de branchement (suivant tableaux de prix du barème)

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Coût fixe branchement en injection	1	Prestation	1 849.00	1 849.00	20

Tranchée / fourreau en domaine privé réalisés par vos soins (en fonction de votre choix initial) : Dérivation individuelle réalisée par le client

Travaux (sur devis) et prestations complémentaires

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Frais de mise en service (prestation P100B option 2)	1	Prestation	42.89	42.89	20

Total général

Montants en €	Montant total HT facturé	Montant TVA	Montant TTC
Travaux de branchement soumis à 20 %	739.60	147.92	887.52
Prestations complémentaires soumises à 20 %	42.89	8.58	51.47
Montant à régler	938,99 €		

Les montants du tableau "Total général" tiennent compte d'une réfaction prise en charge par Enedis, qui correspond à la part du coût des travaux de raccordement couverte par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Le taux de réfaction appliqué est actuellement de 60%.

Le taux de TVA est celui en vigueur à la date d'émission du devis. En cas de modification de ce taux, le montant TTC de la facture finale est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.